

Compte rendu de la séance extraordinaire

Du 12 mars 2024

Objet : Modification du plan de financement prévisionnel des travaux prévus dans le cadre de la mise en place du plan de références

Compte-tenu du montant très élevé de ce projet, Madame Le Maire propose d'effectuer les travaux en trois phases, comme suit :

**RECAPITULATIF DU COUT DE L'AMENAGEMENT GLOBAL :**

		HT	TVA	TTC
Phase 1	Travaux	646772.91	129354.58	776127.49
	M.O	26563.71	5312.74	31876.45
	Total	673336.62	134667.32	808003.94
Phase 2	Travaux	468298.32	93659.66	561957.98
	M.O	26563.71	5312.74	31876.45
	Total	494862.03	98972.40	593834.43
Phase 3	Travaux	586174.26	117234.85	703409.11
	M.O	26563.70	5312.74	31876.44
	Total	612737.96	122547.59	735285.55

Pour l'année 2024, la première phase de travaux sera donc de 673 336.62 € HT, soit 808 003.94 € TTC.

Le Conseil Municipal agréé la proposition de Madame Le Maire d'effectuer ces travaux en 3 phases et vote le plan de financement prévisionnel suivant pour la phase 1 :

DEPENSES		RECETTES	
Montant des travaux HT		<u>Subventions :</u>	
Honoraires HT	646 772.91 €	DETR 40% sur travaux	269 334.64 €
T.V.A	26563.71 €	Agence de l'eau Adour	
	134667.32 €	Garonne	129 354.58 €
		Fond Vert	64 677.29 €
		CRTE	67 333.66 €
		<u>Sous-total subventions</u>	<u>530 700.17 €</u>
		TVA préfinancée par la	
		Commune	134 667.32 €
		Autofinancement sur	
		fonds propres	142 636.45 €
<b>TOTAL</b>	<b>808 003.94 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>808 003.94 €</b>

Pour ce projet, le conseil décide :

- Compte tenu de cette nouvelle décision, de modifier la demande de subvention auprès de la Préfecture des Landes, au titre de la DETR 2024, ainsi qu'auprès du Département des Landes, au titre de la CRTE.
- de déposer une demande de participation financière auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne sur le montant éligible auprès de cet organisme et du fond vert pour tous les travaux qui attraient sur l'eau.

Le Maire, Hélène COUSSEAU.

